

## **Charte d'utilisation de la plateforme par les structures adhérentes**

### **Préambule :**

La cohabitation solidaire n'est pas une solution de logement comme les autres. Il s'agit d'une opportunité d'entraide entre une personne à la recherche d'un logement digne et chaleureux et une personne en recherche de présence conviviale à domicile, le tout dans un esprit de tolérance et de compréhension mutuelle. La présence amicale d'une personne hébergée au côté d'un hébergeur ne se substitue pas aux services de soutien à domicile existants ou qui seraient nécessaires. L'hébergé ne prodigue pas de soins à la personne (toilette, habillage, administration de médicaments...).

De nombreuses structures, essentiellement associatives, sont réparties sur le territoire français pour aider les personnes intéressées à trouver ces solutions d'hébergements solidaires : trouver la personne qui correspond le mieux aux attentes, mettre en relation par affinités et compatibilités besoins/attentes, contractualiser la cohabitation et accompagner les hébergés et hébergeurs tout au long de la cohabitation. Chacune fonctionne à sa manière et sur un territoire d'intervention défini.

C'est à la suite de ce constat que toimoimontoit.org a été créée par le Fond des Hirondelles, qui s'engage à mettre à disposition cette plateforme collaborative pour les structures du secteur social et solidaire à titre gracieux.

Le Fond des hirondelles s'engage également à financer le développement de la plateforme et à en communiquer l'existence pour rendre visible et amplifier le phénomène de la cohabitation solidaire sur l'ensemble du territoire français dans le but de promouvoir la cohabitation solidaire pour aider les seniors en situation d'isolement, qu'ils soient futurs hébergeurs ou hébergés, à retrouver du lien social.

*« Si tant de gens le font, pourquoi pas moi ? »  
« Ça existe à côté de chez moi, pourquoi pas moi ? »*

Il s'agit donc d'une plateforme collaborative de logements solidaires à

destination des professionnels du secteur social accompagnant les personnes âgées et/ou les personnes en recherche de logement, qui vise à collecter des offres et ainsi répondre aux nombreuses demandes. Elle fonctionne grâce à la médiation de ces professionnels. L'échange envisagé est trop impliquant, trop intime, pour envisager une mise en relation directe des hébergeurs et des hébergés.

Elle doit aussi servir d'outil aux structures françaises qui oeuvrent pour les cohabitations solidaires, en facilitant leur travail dans la collecte d'offres et demandes et le partage d'informations entre structures... L'enjeu étant de créer et/ou renforcer les relations entre professionnels du secteur pour faciliter et accélérer les mises en relations des hébergeurs et hébergés.

-----

Cette charte a été élaborée afin de définir les rôles et les engagements de chacune des structures utilisatrices de cette plateforme, dans le respect des valeurs qui guident le Fond des Hirondelles.

Chaque nouvelle structure adhérente est invitée à en prendre connaissance et à confirmer, en la signant, son acceptation et son souhait de participer au développement de la cohabitation solidaire.

#### Article 1 : Une honnête collaboration entre professionnels pour servir au mieux les usagers

La plateforme a pour objectif de respecter les besoins des usagers et favoriser la cohabitation solidaire. Ceci implique une collaboration entre structures et non un esprit de concurrence.

Chaque hébergeur sera associé à la structure qu'il aura choisie, la plus proche de son logement. S'il existe plusieurs structures sur le même territoire, chaque hébergeur disposera du libre choix de sa structure en fonction des informations renseignées sur l'annuaire des structures présent sur la plateforme.

Le futur hébergé, quant à lui, ne dépendra d'aucune structure puisque l'idée est qu'il trouve librement une cohabitation quelle que soit l'association à laquelle adhèrera l'hébergeur. L'hébergé peut dès lors être contacté par la structure qui le désire.

Le principe est celui de la liberté, l'hébergeur ainsi que l'hébergé pouvant changer de

structure aussitôt qu'il le souhaitera ou qu'il s'y trouvera obligé s'il doit changer son lieu de vie.

## Article 2 : Les candidatures et cohabitations mises en ligne sur toimoimontoit.org

Chaque structure adhérente s'engage à inscrire sur la plateforme :

- des candidats qui adhèrent aux valeurs fondamentales de la cohabitation solidaire : respect et solidarité, et n'imposant aucun lien de subordination l'un envers l'autre.
- des hébergeurs qui ne demandent aux hébergés qu'une participation aux frais d'usage modeste et/ou la réalisation de menus services (non assimilable à une prestation régulière normalement fournie par un prestataire ou l'emploi d'un salarié à domicile).

### **Un senior doit nécessairement être acteur de la cohabitation solidaire en qualité d'hébergeur ou d'hébergé.**

Sous cette réserve ou cette précision aucune condition d'âge n'existe, les mineurs ne pouvant cependant être acteurs de la cohabitation solidaire, sauf avec l'accord de leurs parents et/ou représentants légaux.

## Article 3 : L'engagement des structures adhérentes auprès des hébergeurs et hébergés

Pour toutes cohabitations, les structures adhérentes doivent s'engager à :

- vérifier les conditions matérielles proposées par les hébergeurs (chambre, utilisation de la cuisine, accès aux pièces communes) afin de permettre une cohabitation harmonieuse dans le respect de l'autonomie de chacun.
- vérifier les motivations réelles dans candidats à l'hébergement solidaire
- vérifier la véracité des informations fournies par les candidats
- respecter un délai de réponse convenable pour l'organisation des usagers
- mettre en relation les hébergeurs et les hébergés par affinités et non que par convenance pratique.
- fournir les documents contractuels de la cohabitation (Convention d'hébergement & Charte des droits et des devoirs des hébergeurs et hébergés)
- accompagner les duos tout au long de la cohabitation (s'assurer régulièrement de leurs motivations, de leur état de santé physique et psychologique, du

respect des conditions définies lors de la mise en place de la cohabitation)

#### Article 4 : les données hébergeurs/hébergés

Chaque structure adhérente à la plateforme disposera de un ou plusieurs comptes et en sera administrateur. Elle est responsable de son compte et des données qu'elle collecte et qu'elle publie dans le respect des obligations imposées par le RGPD.

Chaque structure rentre et valide les données de chaque profil correspondant à la charte. Que se soit du côté hébergeur ou hébergé, l'annonce ne sera publiée qu'après validation :

- de l'association choisie par l'hébergeur pour ce dernier
- de la première association qui a reçu l'hébergé en entretien, même si ce n'est pas forcément cette dernière qui lui trouvera son hébergeur.

Toutes les données ne sont pas publiées pour l'annonce en ligne, mais elles font partie du « back office » dont chaque structure disposera avec son compte.

#### Article 5 : Gouvernance de la plateforme

Le comité d'admission a une vision globale et valide tout ajout ou suppression de structure. Il sera le contact ou le médiateur vers lequel il conviendra de se diriger pour tout problème qu'un utilisateur rencontrera sur la plateforme.

***Les structures s'engagent à respecter les clauses de la charte ci-dessus et acceptent que tout manquement constaté ou abus constitue un motif d'exclusion de la plateforme toimoimontoit.org.***

Date :.....

Nom de l'association :.....

Nom et Prénom du représentant et signataire de cette charte :

.....

Signature (précédée de la mention « Lu et approuvé ») :